

SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION « A VOS JEUX ! » POUR TROIS ANIMATIONS « A LA CROISEE DES JEUX » LES SAMEDIS 30 SEPTEMBRE 2023, 27 JANVIER ET 8 JUIN 2024.

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant Les animations « A la croisée des jeux » les samedis 30 septembre 2023 et 27 janvier et 8 juin 2024, à la Médiathèque Joseph Kessel.

DECIDE

Article 1^{er} : De signer avec l'association « A vos jeux ! », sis 64 rue du château 95320 Saint Leu La Forêt, le contrat de cession relatif aux animations des samedis 30 septembre 2023, 27 janvier et 8 juin 2024.

Article 2 : Les animations « A la croisée des jeux » auront lieu pour un montant de 313.50 € TTC.

Article 3 : En fonction de la situation sanitaire et afin d'éviter toute propagation du Coronavirus Covid-19, l'organisateur pourra annuler la date de représentation. Dans ce cas-là, l'organisateur et la collectivité examineront la possibilité de la reporter à une date ultérieure.

Article 4 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité.

Article 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision a été mise en ligne sur le site de la ville le

04 SEP. 2023



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Cadastre de réception en préfecture
095-219500519-20230831-2023-DEC-074-AR
Date de réception préfecture : 04/09/2023